



Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2009

Les informations chiffrées contenues dans ce rapport sont issues du processus comptable usuel de la Société. Ces informations ont été établies par la Gérance, présentées au Conseil de Surveillance du 30 juillet 2009 et revues par les Commissaires aux comptes.

I) Activité et performances du premier semestre 2009

A) Performances

- L'**Actif Net Réévalué par action**¹ s'élève à €10,11 au 30 juin 2009 contre €9,80 au 31 décembre 2008, en progression de 3,1% sur le premier semestre 2009² et de 12,6% par rapport au 31 mars 2009 (€8,98). Cette progression sur le semestre s'explique essentiellement par la bonne résistance opérationnelle des sociétés du portefeuille et par l'amélioration des multiples boursiers.

- Les comptes consolidés IFRS font apparaître un **résultat net** de €11,0M (contre une perte de €58,6M au 30 juin 2008).

A noter que le résultat social, qui ne prend pas en compte les plus-values latentes, se traduit par une perte de €6,1M au 30 juin 2009 (contre une perte de €49,0M pour le premier semestre 2008).

B) Investissements et cessions

- Au cours du premier semestre 2009, Altamir Amboise a **investi et engagé** €8,8M afin d'accompagner les sociétés Altrafin, Itefin Participations et Odyssey dans leurs besoins de financement (€6,6M) et les sociétés InfoPro Communications, Maisons du Monde et Hubwoo dans leurs projets de développement (€2,2M).

- Altamir Amboise a réalisé deux **cessions** et une opération de refinancement pour une plus-value nette de reprises de €5,5M³. La société a cédé sa participation dans Corevalve pour un montant de €6,2M correspondant à 7 fois l'investissement initial, et qui pourra faire l'objet d'un complément de prix (maximum de €1,5M) en fonction de la réalisation de certains objectifs. Altamir Amboise a également cédé sur le marché la totalité de ses titres de la société cotée Evotec et a récupéré la moitié de son investissement d'origine lors du refinancement de la société Arkadin en contrepartie d'une légère dilution.

¹ ANR net de dette d'impôt, part des Associés Commanditaires porteurs d'actions ordinaires

² A comparer à des baisses de 0,8% du SBF250 et de 2,4% du CAC 40 sur le premier semestre 2009

³ Comptes sociaux

C) Un portefeuille de qualité

Le portefeuille est constitué à fin juin de 34 participations, essentiellement dans des sociétés en croissance réparties dans les 6 secteurs de spécialisation d'Altamir Amboise, assurant ainsi une bonne diversification des risques.

Au 30 juin 2009, l'Actif net IFRS s'élève à €369,0M et se décompose de la manière suivante :

- un portefeuille de €377,9M (80% de participations non cotées et 20% de participations cotées)
- un endettement net de €8,9M, dont €3,0M provenant du financement Ahau 30.

A fin juin 2009, les 10 premières participations représentent 86% du portefeuille d'Altamir Amboise en juste valeur, contre 87% à fin décembre 2008. Les principaux changements concernent Vizada qui, grâce à de bonnes performances opérationnelles, devient la première participation du portefeuille avec un poids de 22% et Altran qui en sort suite à la baisse de son cours de bourse, au profit d'Afflelou. Séchilienne-Sidec, dont le cours a également baissé sur le semestre, représente 11% du portefeuille, contre 16% fin 2008.

34 participations (en millions d'euros) Portefeuille consolidé Altamir Amboise/Ahau30	Prix de revient	Juste valeur	% du portefeuille en juste valeur
Vizada	23,3	83,6	22%
Prosodie (Camelia Participation)	29,5	49,9	13%
Séchilienne Sidec (Financière Hélios)	25,2	42,8	11%
Faceo	26,3	34,0	9%
Capio Hospitals	37,0	31,6	8%
ETAI (InfoPro Communications)	24,1	21,6	6%
Royer	20,2	19,6	5%
Afflelou	10,7	17,7	5%
Maisons du Monde	26,3	15,5	4%
Unilabs	10,7	11,6	3%
Total 10 sociétés	233,3	327,9	86%

D) Une flexibilité financière accrue

Dans un environnement où la visibilité sur le calendrier de cession est réduite, Altamir Amboise a structuré une opération innovante avec un groupe d'investisseurs qui se sont engagés à lui apporter €30M de liquidités, en anticipation de désinvestissements futurs. Cette nouvelle source de financement va lui permettre de continuer à accompagner les sociétés du portefeuille et à réaliser de nouveaux investissements aux côtés des fonds Apax.

Dans le cadre de cette opération, Altamir Amboise apporte au FCPR¹ Ahau 30, constitué à cet effet, 82% des titres² qu'elle détient dans quatre sociétés du portefeuille (Faceo, InfoPro Communications, Prosodie et Vedici). Les investisseurs acquièrent ensuite des titres de préférence de ce FCPR pour un montant de €30M, celui-ci restant détenu majoritairement (~70%) par Altamir Amboise.

¹ Fonds Commun de Placement à Risque

² Sur la base des valorisations au 31 décembre 2008 dans les comptes consolidés IFRS d'Altamir Amboise

Les fonds mis à disposition seront utilisés par tirages successifs, en fonction des besoins d'Altamir Amboise au cours des mois à venir, et remboursés lors de la cession future de ces participations.

Les modalités de l'opération s'apparentent à celles d'un financement de type mezzanine dans la mesure où les investisseurs percevront une rémunération composée d'intérêts capitalisés sur la base d'un taux de 13% et d'une participation à la création de valeur (environ 2% de la plus-value réalisée par le FCPR).

Ce mode de financement innovant permet à Altamir Amboise et à ses actionnaires d'éviter les effets dilutifs d'une augmentation de capital, ainsi que les contraintes d'un financement bancaire classique (échancier de remboursement du capital et des intérêts).

E) Autres évènements intervenus au cours du premier semestre 2009

- Altamir Amboise est inclus depuis le 22 juin 2009 dans l'indice Dow Jones Stoxx Private Equity 20, qui est composé des 20 premières sociétés européennes de private equity cotées.
- Comme la plupart des SCR (Société de Capital Risque), Altamir Amboise a fait l'objet d'un redressement au titre de la taxe professionnelle, de €1,2M, entièrement provisionné. La Société a entamé une procédure de recours fondée sur les mêmes arguments que ceux utilisés par une autre SCR et qui lui ont permis d'obtenir gain de cause devant un tribunal administratif en 2009.

F) Principaux évènements intervenus depuis le 30 juin 2009

Altamir Amboise a renouvelé ses lignes de crédit à hauteur de €17M à ce jour. Rappelons qu'en tant que SCR, l'endettement d'Altamir Amboise est limité à 10% de la situation nette comptable, soit à un montant de €25M au 30 juin 2009.

II Informations financières

A) Valorisation des titres en portefeuille

Altamir Amboise utilise des méthodes de valorisation en conformité avec les recommandations de l'International Private Equity Valuation organisation (IPEV), elles-mêmes conformes aux normes IFRS (juste valeur).

Pour l'application de ces normes, Altamir Amboise utilise la politique de valorisation suivante :

- a. Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de bourse sans décote excepté pour les titres faisant l'objet de restrictions de négociabilité qui sont valorisés avec une décote comprise entre 5% et 25%,
- b. Les titres non cotés, après douze mois de détention, sont valorisés sur la base de multiples de sociétés comparables avec une décote pouvant aller jusqu'à 30%. Comme au 31/12/2008, l'échantillon de multiples de comparables utilisé prend en compte les multiples de sociétés cotées ainsi que ceux de transactions récentes. La méthode du Discounted Cash Flow (DCF) a été appliquée dans deux cas où elle s'est révélée plus pertinente.

B) Comptes consolidés au 30 juin 2009

Compte de résultat consolidé (IFRS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2009 6 mois	31 décembre 2008 12 mois	30 juin 2008 6 mois
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	1 851	1 597	1 675
Variations de juste valeur du portefeuille	15 978	-157 959	-86 937
Autres revenus du portefeuille	167	280	6 455
Résultat du portefeuille de participations	17 996	-156 082	-78 807
Résultat opérationnel brut	11 591	-164 639	-82 262
Résultat opérationnel net	11 591	-135,553	-65 793
Résultat net revenant aux actionnaires ordinaires	11 041	-126 613	-58 577
Résultat par action de base en euros	0,30	-3,85	-1,89
Résultat par action dilué en euros	0,30	-3,85	-1,89

Le résultat du portefeuille de participations du premier semestre 2009 reflète :

a. Les plus-values réalisées calculées entre le prix de cession réel des titres cédés (principalement Corvalve) et leur juste valeur en normes IFRS au 31 décembre de l'exercice précédent,

b. L'évolution de la juste valeur depuis le 31 décembre de l'exercice précédent : comme indiqué ci-dessus l'explication pour ce semestre tient presque exclusivement à l'évolution des cours de bourse soit des sociétés cotées du portefeuille soit des sociétés utilisées comme comparables pour valoriser les sociétés non cotées.

Le résultat opérationnel brut inclut les charges d'exploitation de la période.

Le résultat opérationnel net se calcule en enlevant du résultat opérationnel brut, la quote-part de résultat revenant au commandité et aux porteurs d'actions B. Pour ce premier semestre 2009, le résultat opérationnel brut est positif mais inférieur au report à nouveau négatif, le montant revenant au commandité et aux porteurs d'actions B est donc nul.

Le résultat net revenant aux actionnaires ordinaires prend en compte les produits de placement, l'impact de la valorisation des BSA et les intérêts et charges assimilées.

Bilan consolidé (IFRS)

(en milliers d'euros)

	30 juin 2009	31 décembre 2008
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	378 077	356 307
TOTAL ACTIFS COURANTS	672	2 268
TOTAL ACTIF	378 749	358 575
TOTAL CAPITAUX PROPRES	369 035	358 003
PART REVENANT AUX COMMANDITES ET PORTEURS D' ACTIONS B	4	4
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	0	0
AUTRES PASSIFS COURANTS	9 710	568
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	378 749	358 575

III) Transactions avec des parties liées

A) Honoraires de la Gérance et de la société de conseil en investissement

La rémunération HT de la Gérance et de la société de conseil en investissement pour le premier semestre 2009 est calculée suivant l'article 17.1 des statuts.

Selon ces statuts, les honoraires du Gérant et de la société de conseil en investissement pour la période auraient dû s'élever à : € 3 270 203 HT.

Néanmoins, le règlement intérieur, annexé aux statuts, stipule que tous honoraires, jetons de présence, commissions perçus par le Gérant ou par la société de conseil en investissement dans le cadre de transactions concernant des actifs d'Altamir Amboise et ceux versés par les sociétés du portefeuille à hauteur du pourcentage détenu par Altamir Amboise viennent en diminution de la rémunération du Gérant et de la société de conseil en investissement. La somme de la quote-part des honoraires versés (ou en cours de versement) par les sociétés du portefeuille pour la période s'élève à €297 538 HT.

Les honoraires nets s'élèvent donc à € 2 972 665 HT.

B) Entreprises associées

L'influence notable est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote de la Société est supérieur à 20%.

Les investissements sous influence notable ne sont pas mis en équivalence, comme permis par IAS 28. Ils constituent cependant des parties liées. Les soldes à la clôture ainsi que les transactions de la période sont présentés en annexe des comptes consolidés.

C) Actionariat

Au 30 juin 2009, le nombre total d'actions se monte à 36 512 301.

A cette date, les associés d'Apax Partners détenaient 8 160 690 actions ordinaires soit 22,35% du capital.

D) Principaux dirigeants

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à €90 000 en 2009 (€89 000 en 2008).

IV) Principaux risques

La gérance n'a pas identifié de risques supplémentaires à ceux indiqués dans le Document de Référence 2008 déposé le 15 avril 2009 sous le numéro D.09-254.

Ce document est accessible sur le site de la société : www.altamir-amboise.fr.

Les facteurs de risques sont listés en section 7 du complément d'information pages 159 et suivantes.

V) Attestation du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Maurice Tchenio
Président de la gérance d'Altamir Amboise

Comptes semestriels consolidés

Comptes semestriels IFRS pour Altamir Amboise

1. Compte de résultat

<i>(en euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2009 6 mois	31 décembre 2008 12 mois	30 juin 2008 6 mois
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	5,13	1 850 655	1 596 625	1 675 423
Variations de juste valeur du portefeuille		15 978 299	-157 958 802	-86 937 239
Autres revenus du portefeuille	5,14	166 728	279 990	6 454 691
Résultat du portefeuille de participations		17 995 682	-156 082 188	-78 807 125
Achats et autres charges extérieures	5,15	-4 395 146	-8 453 503	-2 824 978
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 259 250	-2 681	-539 234
Autres produits		0	0	2
Autres charges		-750 000	-100 575	-90 700
Résultat opérationnel brut		11 591 286	-164 638 947	-82 262 035
Part revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B	5,12	0	29 086 021	16 469 473
Résultat opérationnel net		11 591 286	-135 552 926	-65 792 562
Produits des placements de trésorerie		3 074	1 350 264	1 323 261
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		72	196 968	2 526
Intérêts, produits et charges assimilés		-22 545	7 392 906	5 889 697
Autres charges financières		-530 928	0	0
Résultat net revenant aux actionnaires ordinaires		11 040 958	-126 612 787	-58 577 079
Résultat par action de base	5,17	0,30	-3,85	-1,89
Résultat par action dilué*	5,17	0,30	-3,85	-1,89

2. Bilan

(en euros)	Note	30 juin 2009	31 décembre 2008
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		0	0
Portefeuille d'investissement	5,8	377 912 677	356 134 364
Intérêts courus sur créances	5,9	0	0
Autres actifs financiers		163 836	172 617
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		378 076 513	356 306 981
ACTIFS COURANTS			
Créances diverses		416 120	61 095
Autres actifs financiers courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,10	255 923	2 207 212
Intérêts courus sur créances		0	0
TOTAL ACTIFS COURANTS		672 043	2 268 307
TOTAL ACTIF		378 748 556	358 575 288
CAPITAUX PROPRES			
Capital	5,11	219 259 626	219 259 626
Primes		102 492 980	102 492 980
Réserves		36 241 565	162 863 137
Résultat de l'exercice		11 040 958	-126 612 787
TOTAL CAPITAUX PROPRES		369 035 129	358 002 957
Part non courante		3 724	3 724
Part courante		0	0
PART REVENANT AUX COMMANDITES ET PORTEURS D' ACTIONS B	5,12	3 724	3 724
Bons de souscription d'actions - part non courante		0	0
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		0	0
Bons de souscription d'actions - part courante		0	0
Dettes financières diverses		7 767 184	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		647 910	565 802
Autres dettes		1 294 610	2 806
AUTRES PASSIFS COURANTS		9 709 704	568 608
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		378 748 556	358 575 288

3. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION CAPITAUX PROPRES CONSO IFRS - ALTAMIR AMBOISE

<i>(en euros)</i>	Capital social	Prime	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	TOTAL
CAPITAUX PROPRES 31 décembre 2008	219 259 626	102 492 980	-136 786	162 999 921	-126 612 788	358 002 954
Résultat de la période					11 040 958	11 040 958
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	0	0	11 040 958	11 040 958
Opérations sur actions propres			6 878	-15 661		-8 783
Affectation du résultat				-126 612 787	126 612 787	0
						0
CAPITAUX PROPRES 30 juin 2009	219 259 626	102 492 980	-129 908	36 371 473	11 040 957	369 035 129

VARIATION CAPITAUX PROPRES CONSO IFRS - ALTAMIR AMBOISE

<i>euros</i>	Capital social	Prime	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	TOTAL
CAPITAUX PROPRES 31 décembre 2007	178 019 226	101 955 539	-325 830	103 086 308	66 109 977	448 845 221
Résultat de la période					-126 612 788	-126 612 788
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	0	0	-126 612 788	-126 612 788
Opérations sur actions propres			189 044	-276 588		-87 544
31/03/08- augmentation de capital : exercice des bsa	12 826 944	90 005	0	0	0	12 916 949
21/05/08- augmentation de capital : réinvestis. des dividendes en actions	7 727 730					7 727 730
29/09/08- augmentation de capital : exercice des bsa	20 685 726	447 436				21 133 162
Affectation du résultat				66 109 977	-66 109 977	0
Distribution de dividendes aux actionnaires A				-5 919 776		-5 919 776
CAPITAUX PROPRES 31 décembre 2008	219 259 626	102 492 980	-136 786	162 999 921	-126 612 788	358 002 955

VARIATION CAPITAUX PROPRES CONSO IFRS - ALTAMIR AMBOISE

<i>euros</i>	Capital social	Prime	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	TOTAL
CAPITAUX PROPRES 31 décembre 2007	178 019 226	101 955 539	-325 830	103 086 308	66 109 977	448 845 221
Résultat de la période					-58 577 079	-58 577 079
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	0	0	0	0	-58 577 079	-58 577 079
Opérations sur actions propres			50 496	-86 479		-35 984
31/03/08- augmentation de capital : exercice des bsa	12 826 944	90 005	0	0	0	12 916 950
21/05/08- augmentation de capital : réinvestis. des dividendes en actions	7 727 730					7 727 730
Affectation du résultat				66 109 977	-66 109 977	0
Distribution de dividendes aux actionnaires A				-5 919 776		-5 919 776
CAPITAUX PROPRES 30 juin 2008	198 573 900	102 045 544	-275 334	163 190 030	-58 577 079	404 957 062

4. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2009 6 mois	31 décembre 2008 12 mois	30 juin 2008 6 mois
Acquisition de participations		-10 508 659	-94 393 806	-45 262 945
Cessions de participations		6 559 299	4 278 417	4 142 317
Cession de titres en portage		0	0	0
Intérêts du portefeuille encaissés		4 883	196 062	183 494
Dividendes encaissés		161 916	162 052	162 052
Charges opérationnelles		-5 489 357	-9 103 208	-5 170 745
Produits de placements encaissés		3 146	1 547 232	1 325 787
Flux de trésorerie opérationnels		-9 268 772	-97 313 251	-44 620 040
Dividendes versés aux actionnaires A			-2 540 198	-2 540 198
Augmentation de capital (nette de frais d'émission)			33 512 670	12 826 944
Emission de parts Ahau 30		998 499	0	0
Cession de parts Ahau 30		2 001 000	0	0
Opérations sur actions propres		-8 782	-133 001	0
Part revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B			-1 138 956	-1 138 956
Découvert bancaire		4 326 757	0	0
Flux de trésorerie de financement		7 317 474	29 700 515	9 147 790
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-1 951 298	-67 612 736	-35 472 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<i>5,10</i>	2 207 212	69 819 934	69 819 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<i>5,10</i>	255 923	2 207 212	34 347 684

5. Notes annexes aux états financiers établis sous le référentiel IFRS

5.1 Entité présentant les états financiers

Altamir Amboise (la « Société ») est une société en commandite par actions (SCA) régie par les articles L 226.1 à L 226.14 du Code de Commerce. Elle a pour activité principale la prise de participations dans toutes sociétés. La Société a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à compter de l'exercice 1996.

La Société est domiciliée en France. Le siège social est situé 45 avenue Kléber, 75016 Paris.

5.2 Base de préparation

a) Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés semestriels d'Altamir Amboise au 30 juin sont établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRSS.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juillet 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission
Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations.

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Ils ont été arrêtés par le Gérant le 30 juillet 2009.

b) Bases d'évaluation

Les états financiers établis sous le référentiel IFRS sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur :

- les instruments financiers pour lesquels la Société a choisi l'option juste valeur par résultat, en application des dispositions d'IAS 28 et IAS 31 pour les sociétés de capital risque dont l'objet est de détenir un portefeuille de titres dans le but de les céder à court ou moyen terme,
- les instruments financiers dérivés,
- les montants revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont examinées en note 5.4.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers établis sous le référentiel IFRS sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont décrites dans la note 5.4 sur la détermination de la juste valeur.

e) Hypothèses-clés

La continuité d'exploitation se fonde sur des hypothèses-clés dont : la disponibilité de trésorerie suffisante tout au long de l'année 2009. La Société a d'ores et déjà renouvelé ses lignes de crédit à hauteur de 17 M€. Altamir Amboise a d'autre part structuré une opération innovante avec un groupe d'investisseurs qui se sont engagés à lui apporter 30M€ de liquidités (via le FCPR AHAU 30), en anticipation de désinvestissements futurs.

5.3 Méthode de consolidation des titres de participation

Au 30 juin 2009, il existe une situation de contrôle exclusif, le FCPR AHAU 30 dont Altamir Amboise détient plus de 50% des parts.

Par application de IAS 27, AHAU 30 est consolidé suivant la méthode de l'intégration globale.

S'agissant des participations dans lesquelles le pourcentage de contrôle détenu par Altamir Amboise est compris entre 20% et 50%, Altamir Amboise ne dispose pas de représentant dans l'organe exécutif de la société et de ce fait n'est pas en situation de partage du contrôle

de son activité économique. Par conséquent, toutes les participations dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20% et 50% sont réputées être sous influence notable.

Par ailleurs, l'ensemble des participations sous influence notable ou contrôlées conjointement sont exclues du périmètre de consolidation par application des normes IAS 28 et IAS 31 tels que prévu pour les organismes de capital-risque. Ainsi Altamir Amboise a désigné, dès leur comptabilisation initiale, l'ensemble de ces participations comme étant à leur juste valeur avec variation en résultat.

5.4 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers établis sous le référentiel IFRS.

(a) Valorisation du portefeuille :

- *Instruments de capitaux propres*

La Société a retenu l'option juste valeur par compte de résultat prévue par la norme IAS 39, comme principe de valorisation des instruments de capitaux propres des sociétés sur lesquelles elle n'exerce aucune influence notable. En effet, le suivi de la performance et la gestion de ces titres sont réalisés sur la base de la juste valeur. Dans les cas où la Société exerce une influence notable, l'option juste valeur prévue par la norme IAS 39, telle que permise pour les sociétés de capital risque par la norme IAS 28 est également retenue.

En application de l'option juste valeur, les instruments financiers détenus sont valorisés à leur juste valeur à l'actif du bilan, les variations de juste valeur positives et négatives étant enregistrées dans le résultat de la période.

Les principes de détermination de la juste valeur sont détaillés en note 5.4.

- *Instruments en titres hybrides*

En application d'IAS 39, les instruments du type obligations convertibles en actions sont des instruments hybrides. La Société comptabilise le dérivé incorporé (option de conversion en actions) distinctement de la créance support à la date d'émission.

Lors des arrêtés comptables ultérieurs, seul le dérivé incorporé est valorisé au bilan à sa juste valeur, les variations de juste valeur positives et négatives étant enregistrées dans le résultat de la période. La juste valeur tient compte de la valeur intrinsèque de l'option de conversion, déterminée à partir du prix des actions sous-jacentes.

La créance nue est classée en prêts et créances pour la valorisation IAS 39. Elle est comptabilisée pour la différence entre la valeur d'investissement et la valeur affectée au dérivé, en date d'émission. Ceci revient à valoriser au coût de l'investissement la créance lorsque le dérivé en date d'émission est de valeur négligeable. La créance est ensuite maintenue au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Instruments dérivés*

En application d'IAS 39, les instruments du type bons de souscription d'actions, sont qualifiés de dérivés et valorisés au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur positives et négatives sont enregistrées dans le résultat de la période. La juste valeur est déterminée sur la base de la valeur intrinsèque de l'option de conversion, à partir du prix des actions sous-jacentes.

- *Prêts et créances*

En application d'IAS 39, ces investissements sont classés comptablement en « prêts et créances » et valorisés au coût historique amorti. Les produits d'intérêt y afférant sont rattachés au résultat de la période suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(b) Intérêts courus sur créances

Les intérêts courus sur créances sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable devient inférieure au coût amorti.

(c) Endettement et capitaux propres

La Société a émis des actions B qui donnent accès à leurs détenteurs à un dividende prioritaire (« carried interest ») égal à 18% du résultat net comptable retraité des produits de placement et des reports à nouveau négatifs. Par ailleurs, une somme égale à 2% calculée sur la même base doit être versée à l'associé commandité.

La rémunération des actionnaires B et des associés commandités est due dès la constatation d'un profit net retraité.

En application de la norme IAS 39, la rémunération due aux porteurs d'actions B et aux associés commandités doit être calculée en tenant compte des plus et moins values latentes et doit être comptabilisée en résultat. Le décalage entre les sommes dues et les montants réellement versés figure en dette à la clôture.

La Société a émis des bons de souscription d'actions B :

Les bons de souscription en actions B (BSA B) donnent à leur détenteur le droit de souscrire à une action B de la Société pour un BSA B détenu et pour un prix de souscription égal à 10 €. Ces BSA B permettent au gérant, seul détenteur, en exerçant ces bons et en rétrocédant les actions B correspondantes aux membres des équipes de gestion, de modifier la répartition des actions B entre eux en fonction des besoins de rééquilibrage de cette rémunération. Cette rémunération reste cependant globalement fixée à 18% du résultat net retraité comme vu précédemment. Du point de vue de l'émetteur Altamir Amboise, la valeur des BSA B n'est donc pas dépendante de la valeur des actions B et doit être maintenue en IFRS pour leur prix de souscription. Les BSA B sont enregistrés en dettes non courantes au bilan.

Enfin, selon IAS 32, les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres.

(d) Frais de fusion et frais d'augmentation de capital

Les frais de fusion sont comptabilisés en charges sur la période où ils ont été engagés. Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime correspondante.

Ils comprennent les frais directs induits par ces opérations, tels que les honoraires et commissions versés aux conseils et aux commissaires aux comptes de la Société.

(e) Equivalents de trésorerie et autres placements court terme

Les excédents de trésorerie de la Société, lorsqu'ils existent, sont investis sous forme de valeurs mobilières de placement qui répondent à la définition des équivalents de trésorerie selon IAS 7 (facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La Société a par ailleurs retenu comme principe de valorisation de ce portefeuille l'option juste valeur prévue par la norme IAS 39. Les plus ou moins values latentes à la clôture sont donc enregistrées en résultat de la période.

Au 30 juin 2009, la société a une trésorerie négative et des valeurs mobilières de placement.

(f) Régime fiscal

La Société a opté pour le statut fiscal des sociétés de capital risque au 1^{er} janvier 1996. Elle est exonérée d'impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun impôt différé n'est constaté dans les comptes.

La Société ne récupère pas la TVA. La TVA non déductible est comptabilisée au compte de résultat et reclassée dans la ligne « Achats et autres charges extérieures ».

(g) Actifs non courants détenus en vue de la vente

En application d'IFRS 5, les actifs ou groupes d'actifs non courants dont la vente est hautement probable à la clôture sont présentés séparément dans les actifs courants.

Les portefeuilles susceptibles de répondre aux critères d'IFRS 5 sont ceux pour lesquels des négociations sont engagées à la date du bilan et pour lesquels la Société a déjà reçu au moins une offre ou promesse d'achat précise.

(h) Information sectorielle

La Société exerce exclusivement l'activité de capital investissement et n'investit qu'en zone euro. Par conséquent, la norme IFRS 8 « Information sectorielle » ne trouve pas à s'appliquer.

5.5 Détermination de la juste valeur

Les principes de valorisation en juste valeur retenus dans les comptes IFRS sont ceux définis dans les « Valuation Guidelines » de l'IPEV :

✓ Sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé (« cotées »)

Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de bourse sans décote. Pour les titres cotés faisant l'objet d'une limitation provisoire de cession contractuelle (clause de « lock up »), la juste valeur retenue peut toutefois être différente du dernier prix coté afin de tenir compte de cette clause dans la valorisation du titre.

✓ Sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé (« non cotées ») :

- Opérations de capital risque (biotechnologie, telecoms) ou opérations de capital investissement voire de LBO en difficulté : prix du dernier tour de financement ayant fait intervenir un tiers pour un montant significatif. Le dernier tour peut être celui au cours duquel les entités Apax sont intervenues. Dans ce cas le prix du dernier tour de financement, utilisé pour la détermination de la juste valeur, de l'investissement est conservé aussi longtemps qu'il n'y a pas de changement majeur dans les facteurs d'appréciation de la juste valeur. La recherche d'indices de modification des facteurs d'appréciation inclut la constatation de l'insuffisance de trésorerie pour faire face aux échéances jusqu'à l'organisation planifiée d'un nouveau tour de financement.

En cas de dérapage du projet, de tarissement de la trésorerie ou d'autres facteurs négatifs reconnus, les titres donnent lieu à un ajustement de valeur variant suivant la gravité de 25 à 100%.

- 25% : vise à signaler un problème pour la société, mais l'investissement n'est pas en danger ;
 - 50% : vise à signaler un risque de perte d'une fraction de l'investissement ;
 - 100% : vise à signaler un risque de perte de l'intégralité de l'investissement.
 - Des taux intermédiaires (75%, 90%) peuvent être appliqués en fonction de la gravité de la situation et de la probabilité de perte d'une partie significative de l'investissement.
- Dès lors qu'une société a été (i) en portefeuille depuis au moins 12 mois, (ii) bénéficiaire pendant deux exercices consécutifs et que (iii) sa capacité bénéficiaire est susceptible d'être récurrente, la participation peut être valorisée sur la base de comparables de valeurs cotées. Une décote de négociabilité est appliquée à l'évaluation ainsi obtenue, pouvant aller jusqu'à 30%, fonction de la capacité d'Apax Partners à organiser le désinvestissement de l'entreprise. La décote de négociabilité permet d'aboutir à un prix offert (bid price).

Altamir Amboise est en conformité avec les recommandations de l'International Private Equity Valuation organisation (IPEV), elles-mêmes conformes aux normes IFRS.

Pour tenir compte de l'environnement volatile actuel, l'IPEV a réaffirmé en novembre 2008 le maintien de la Juste Valeur pour valoriser les portefeuilles de private equity, tout en précisant que la détermination de la Juste Valeur doit tenir compte des spécificités liées à chaque participation.

En conséquence, le gérant a décidé de conserver sa méthode de valorisation qu'il qualifie de très prudente, celle-ci étant fondée sur la Juste Valeur et sur une décote appliquée aux titres non cotés pouvant aller jusqu'à 30%.

Les éléments qui ont été pris en compte pour déterminer la Juste Valeur au 30 juin 2009 sont les suivants :

- l'échantillon de multiples de comparables de sociétés cotées a été élargi pour tenir compte de multiples de transactions récentes ;
 - la méthode du Discounted Cash Flow (DCF) s'est révélée plus pertinente dans deux cas isolés;
- Autres situations :
 - sociétés en phase de négociation de sortie. Le prix de cession peut être retenu à la clôture d'une période semestrielle, si l'état d'avancement du projet laisse apparaître une forte probabilité de réussite à court terme et que le prix de cession est connu de manière suffisamment précise. Un taux de risque est appliqué au prix retenu en fonction de l'engagement plus ou moins ferme de l'acquéreur et de la variation possible du prix final.
 - une valeur d'option estimée à 10% du prix de revient a été utilisée pour quatre sociétés pour lesquelles l'application mathématique de la méthode des multiples aurait abouti à une valorisation nulle de la participation, alors que les sociétés concernées présentent de réelles perspectives à moyen terme.

5.6 Evènements importants de la période

5.6.1 Création du FCPR AHAU 30

Dans un environnement où la visibilité sur le calendrier de cession est réduite, Altamir Amboise a structuré une opération innovante avec un groupe d'investisseurs qui se sont engagés à lui apporter 30M€ de liquidités, en anticipation de désinvestissements futurs. Cette nouvelle source de financement va lui permettre de continuer à accompagner les

sociétés du portefeuille et à réaliser de nouveaux investissements aux côtés des fonds Apax.

Dans le cadre de cette opération, Altamir Amboise a apporté le 25 juin 2009 à un FCPR2, constitué à cet effet, 82% des titres³ qu'elle détient dans quatre sociétés du portefeuille (Faceo, InfoPro Communications, Prosodie et Vedici). Les investisseurs pourront acquérir ensuite des titres de préférence de ce FCPR pour un montant de 30M€, celui-ci restant détenu à 70% par Altamir Amboise.

Les fonds mis à disposition seront utilisés par tirages successifs, en fonction des besoins d'Altamir Amboise au cours des mois à venir, et remboursés lors de la cession future de ces participations.

Les modalités de l'opération s'apparentent à celles d'un financement de type mezzanine dans la mesure où les investisseurs percevront une rémunération composée d'intérêts capitalisés sur la base d'un taux de 13% et d'une participation à la création de valeur (environ 2% de la plus-value réalisée par le FCPR).

Ce mode de financement innovant permet à Altamir Amboise et à ses actionnaires d'éviter les effets dilutifs d'une augmentation de capital, ainsi que les contraintes d'un financement bancaire classique (échancier de remboursement du capital et des intérêts).

Au 30 juin 2009, les cessions s'élèvent 2 001k€ d'actions de préférence à des investisseurs.

Compte tenu de l'existence d'un engagement réciproque de vente/de rachat auprès de ces investisseurs au 31 décembre 2009, le nominal de ces actions a été présenté en dettes financières selon la disposition IAS 32, y compris la souscription initiale des investissements de 998 k€.

5.6.2 Autres événements

Comme la plupart des SCR (Société de Capital Risque), Altamir Amboise a fait l'objet d'un redressement au titre de la taxe professionnelle, de 1,2M€, entièrement provisionné. La Société a entamé une procédure de recours fondée sur les mêmes arguments que ceux utilisés par une autre SCR et qui lui ont permis d'obtenir gain de cause devant un tribunal administratif en 2009.

² Fonds Commun de Placement à Risque

³ Sur la base des valorisations au 31 décembre 2008 dans les comptes consolidés IFRS d'Altamir Amboise

(b) *Compte de résultat*

	30-juin-09					Total
	Juste valeur par compte de résultat		Prêts et créances	Dettes financières au coût	Instruments non financiers	
	Sur option	Dérivés				
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	1 953 103	-2 083	-100 365			1 850 655
Variations de juste valeur du portefeuille	-17 847 832	-16 632	33 842 763			15 978 299
Autres revenus du portefeuille	161 916		4 812			166 728
Résultat du portefeuille de participations	-15 732 813	-18 715	33 747 210	0	0	17 995 682
Achats et autres charges extérieures					-4 395 146	-4 395 146
Impôts, taxes et versements assimilés					-1 259 250	-1 259 250
Autres produits					0	0
Autres charges					-750 000	-750 000
Résultat opérationnel brut	-15 732 813	-18 715	33 747 210	0	-6 404 396	11 591 286
Part revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B	0					0
Résultat opérationnel net	-15 732 813	-18 715	33 747 210	0	-6 404 396	11 591 286
Produits des placements de trésorerie	3 074					3 074
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	72					72
Intérêts, produits et charges assimilés		-22 545				-22 545
Autres charges financières	-530 928					-530 928
Résultat net revenant aux actionnaires ordinaires	-16 260 595	-41 260	33 747 210	0	-6 404 396	11 040 959

	31 décembre 2008					Total
	Juste valeur par compte de résultat		Prêts et créances	Dettes financières au coût	Instruments non financiers	
	Sur option	Dérivés				
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	-82 706	-197 762	1 877 093			1 596 625
Variations de juste valeur du portefeuille	-152 373 225	-332 784	-5 252 793			-157 958 802
Autres revenus du portefeuille	162 052		117 938			279 990
Résultat du portefeuille de participations	-152 293 879	-530 546	-3 257 763	0	0	-156 082 188
Achats et autres charges extérieures					-8 453 503	-8 453 503
Impôts, taxes et versements assimilés					-2 681	-2 681
Autres produits					0	0
Autres charges					-100 575	-100 575
Résultat opérationnel brut	-152 293 879	-530 546	-3 257 763	0	-8 556 759	-164 638 947
Part revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B	29 086 021					29 086 021
Résultat opérationnel net	-123 207 858	-530 546	-3 257 763	0	-8 556 759	-135 552 926
Produits des placements de trésorerie	1 350 264					1 350 264
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	196 968					196 968
Intérêts, produits et charges assimilés		7 392 906				7 392 906
Résultat net revenant aux actionnaires ordinaires	-121 660 626	6 862 360	-3 257 763	0	-8 556 759	-126 612 787

5.8 Portefeuille de participations

Les variations, sur la période, du portefeuille de participations se présentent comme suit :

(en euros)

	Portefeuille
Juste valeur au 31 décembre 2008	356 134 364
Acquisitions	106 458 801
Cessions	(100 658 787)
Variations de juste valeur	15 978 299
Juste valeur au 30 juin 2009	377 912 677
Dont variations de juste valeur positives	46 354 895
Dont variations de juste valeur négatives	(30 376 596)

Le portefeuille se décompose comme suit en fonction des méthodes de valorisation utilisées :

(en euros)

	30 juin 2009	31 décembre 2008
Méthodes de valorisation :		
Sociétés cotées	75 436 858	86 831 024
Sociétés évaluées au prix du dernier tour de financement		-
Sociétés évaluées sur base de comparables	295 707 697	258 568 810
Sociétés évaluées au prix de revient	1 715 501	2 135 896
Autres	5 052 621	8 598 639
Total portefeuille	377 912 677	356 134 369

Les méthodes de valorisation se basent sur la détermination de la juste valeur décrite au paragraphe 5.5

%ge des instruments cotés dans le portefeuille	20,0%	24,4%
%ge des instruments cotés dans l'ANR	20,4%	24,3%

Le portefeuille se décompose comme suit en fonction du degré de maturité des investissements :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Stade de développement		
LBO	348 576 151	335 064 992
Développement	20 997 754	9 597 500
Venture *	8 338 772	11 471 877
Total portefeuille	377 912 677	356 134 369

<i>(en euros)</i>	30-juin-09	31 décembre 2008
Industrie		
Services financiers aux entreprises	79 279 018	92 453 806
Télécoms et technologies de l'information	169 325 245	134 073 888
Distribution et biens de consommation	54 125 308	45 269 484
Santé	53 546 132	60 366 109
Médias	21 636 974	23 971 082
Total portefeuille	377 912 677	356 134 369

* Venture : création / démarrage et financement de jeunes sociétés dont le chiffre d'affaires est prouvé

5.9 Intérêts courus sur créances

Les intérêts courus sur créances s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Valeur brute	32 368 533	24 041 660
Dépréciation	(32 368 533)	(24 041 660)
Valeur nette	-	-
Valeur brute	31 950 769	23 775 442
Dépréciation	(31 950 769)	(23 775 442)
Intérêts courus - part à plus d'un an	-	-
Valeur brute	417 764	266 218
Dépréciation	(417 764)	(266 218)
Intérêts courus - part à moins d'un an	-	-

Les intérêts courus ont été totalement dépréciés sur des obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, la société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés directement par la société débitrice. Ils sont donc dorénavant compris dans la valorisation des sociétés.

5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose de la façon suivante :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Valeurs mobilières de placement	3 826	2 194 803
Disponibilités	252 097	12 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	255 923	2 207 212

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie et de certificats de dépôt.

5.11 Capitaux propres

Le nombre d'actions en circulation pour chacune des catégories est présenté ci-dessous.

<i>(nombre de parts)</i>	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Actions ordinaires	Actions B	Actions ordinaires	Actions B
Actions émises en début de période	36 512 301	18 582	29 638 901	18 582
Augmentation de capital du 31 mars 2008			2 137 824	
Augmentation de capital du 21 mai 2008			1 287 955	
Augmentation de capital du 29 septembre 2008			3 447 621	
Actions émises en fin de période	36 512 301	18 582	36 512 301	18 582
Actions propres détenues	51 669	-	52 010	-
Actions en circulation en fin de période	36 460 632	18 582	36 460 291	18 582
ANR par action ordinaire (capitaux propres IFRS/nbre actions ordinaires)	10,12		9,82	

<i>(euros)</i>	30 juin 2009			31 décembre 2008		
	Actions ordinaires	Actions B	Total	Actions ordinaires	Actions B	Total
Valeur nominale fin de période	6,00	10,00		6,00	10,00	
Capital social	219 073 806	185 820	219 259 626	219 073 806	185 820	219 259 626

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires commanditaires au cours du premier semestre 2009 au titre de l'exercice 2008 (dividende 2008 de 0,162 € par action ordinaire au titre de l'exercice 2007)

L'ANR par action ordinaire s'élève à 10,12 € par action ordinaire au 30 juin 2009 (9,82 € par action ordinaire au 31 décembre 2008).

5.12 Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Part courante	-	-
Part non courante	-	-
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	-	-
BSA B	3 724	3 724
Total Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	3 724	3 724

La variation de la part revenant aux commandités et aux porteurs d'actions B sur la période est expliquée ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	<u>Total</u>
31 décembre 2008	-
Montant versé en 2009	-
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B sur le résultat 2009	-
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	-

5.13 Ecart de valorisation sur cessions de la période

<i>(en euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Prix de cession	6 559 299	4 123 858
Juste valeur en début de période	4 708 644	2 448 435
Impact résultat	1 850 655	1 675 423
Dont écarts de valorisation sur cessions positifs	1 953 847	1 957 731
Dont écarts de valorisation sur cessions négatifs	(103 192)	(282 308)

5.14 Autres revenus du portefeuille

Les autres revenus du portefeuille se détaillent comme suit :

<i>(en euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Intérêts	4 811	6 292 639
Dividendes	161 915	162 052
Total	166 726	6 454 691

5.15 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2008
Honoraires de la gérance et du conseil en investissement	2 972 666	1 571 044
Autres honoraires	641 696	1 112 235
TVA non récupérable	717 827	-
Autres charges	62 957	141 699
Total	4 395 146	2 824 978

La rémunération de la gérance et du conseil en investissement HT pour le 1^{er} semestre 2009 aurait dû s'élever à : 3 270 203,70 € HT selon l'article 17.1 des statuts.

Néanmoins le règlement intérieur, annexé aux statuts, stipule que tous honoraires, jetons de présence, commissions perçus par le gérant ou par la société de conseil en investissement dans le cadre de transactions concernant des actifs d'Altamir Amboise et ceux versés par les sociétés du portefeuille à hauteur du pourcentage détenu par Altamir Amboise viennent en diminution des honoraires du conseil en investissement. La somme de la quote-part des honoraires versés par les sociétés du portefeuille pour l'année 2009 s'élève à : 297 538,47 € HT.

La charge nette d'honoraires de la gérance et du conseil en investissement est donc égale à la différence soit : 2 972 665,23 € HT.

Les autres honoraires concernent principalement les frais d'audit et d'avocats laissés à la charge de la Société suite à des dossiers d'investissement n'ayant pas abouti.

Les autres charges comprennent notamment des frais de publicité, d'annonces et publications.

5.16 Sensibilité

Altamir Amboise n'utilise pas d'instruments financiers à terme ferme ou conditionnel pour se couvrir ou pour s'exposer aux risques de marchés (cours de bourse, taux, change et crédit).

(a) Risques liés aux fluctuations des cours de Bourse

- Risques liés au cours de Bourse des participations

La vocation première d'Altamir Amboise n'est pas d'investir dans des titres de sociétés cotées. Toutefois, Altamir Amboise peut être amenée à détenir des titres cotés en raison de l'introduction en bourse de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou en paiement du prix de cession de participations de son portefeuille. Ces titres peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'engagements de conservation (« lock-up ») souscrits à l'occasion de l'introduction en Bourse. Même en l'absence de telles clauses, Altamir Amboise peut juger opportun de conserver des participations devenues cotées dans son portefeuille pendant une certaine durée, dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti. Par ailleurs, Altamir Amboise ne s'interdit pas, par principe, d'investir, directement ou indirectement, dans le capital d'une société au seul motif que celle-ci est cotée en Bourse, dès lors que cette société s'inscrit dans le champ de sa stratégie d'investissement.

Par conséquent, Altamir Amboise détient, directement ou indirectement via des sociétés holdings, un certain nombre de titres cotés et peut donc être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse de ces valeurs. Une baisse des cours de Bourse à un instant donné se traduirait comptablement par la baisse de la valorisation du portefeuille et de l'Actif Net Réévalué de la Société. Cette baisse serait enregistrée au compte de résultat par une perte sur la ligne « variations de juste valeur du portefeuille ».

Enfin, une baisse des cours de Bourse serait également susceptible d'impacter les plus-values ou moins-values réalisées lors des éventuelles cessions en Bourse de ces valeurs par Altamir Amboise.

Les sociétés cotées au 30 juin 2009 représentent 20 % du portefeuille (24,38 % au 31 décembre 2008) ou 20,4 % de l'Actif Net Réévalué total (24,25 % au 31 décembre 2008). Il s'agit de titres de sociétés du portefeuille introduits en bourse, obtenus en paiement de cessions ainsi que de LBO sur des sociétés cotées. Ils seront cédés sur le marché au fur et à mesure que les valorisations et les conditions de liquidité s'avèreront favorables.

Une variation de 10 % des cours de bourse de ces titres cotés aurait un impact de 10,8 M€ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin 2009. L'impact sur l'Actif Net Réévalué d'Altamir Amboise serait de 10,8 M€ en tenant compte de la part revenant au commandité et aux porteurs d'actions B.

Par ailleurs, certains titres non cotés sont évalués en partie sur la base de multiples de comparables de sociétés cotées, et en partie sur des multiples de transactions privées récentes.

En outre, l'évolution des cours de bourse des comparables ne représente pas un risque à proprement dit, car si ces comparables fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur finale des investissements va reposer sur des négociations de gré à gré, transactions non cotées par définition, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash flow prend le pas sur les comparables boursiers. Pour information, la sensibilité à - 10 % des multiples de comparables des sociétés cotées se monte à 127,6 M€.

(b) Risques liés aux taux d'intérêt

- Risques liés aux opérations de LBO

Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altamir Amboise est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.

- Risques liés aux autres actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comportant un taux sont représentés par des comptes courants ou des valeurs telles qu'obligations émises par des sociétés entrant dans le portefeuille d'investissement. Ces actifs financiers sont supposés être remboursés ou convertis à l'échéance. Ils ne représentent donc pas de risque en terme de taux proprement dit.

La Société n'a pas de passif financier soumis au risque de taux.

(c) Risque de change

Altamir Amboise a pour objectif d'investir essentiellement en France ou dans la zone euro. Cependant, certains investissements qu'Altamir Amboise a réalisés, à aujourd'hui, sont libellés en devises, leur valeur est donc susceptible de varier en fonction des taux de change.

Au 30 juin 2009, les seules valeurs d'actif exprimées en devises sont les titres et les créances de cinq sociétés du portefeuille qui représentent 1,6 M€ soit 0.43 % du portefeuille d'investissement (5,1 M€ représentant 1,43 % du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2008).

L'exposition par devise du portefeuille est la suivante :

Titres de participation	30 juin 2009		
	US Dollars (USD)	Couronnes Suédoises (SEK)	Francs Suisses (CHF)
Actifs en euros	1 029 111	151 989	430 458
Passifs			
Position nette avant gestion	1 029 111	151 989	430 458
Position hors bilan			
Position nette après gestion	1 029 111	151 989	430 458
Impact en euros d'une variation du cours de change de 10 %	102 911	15 199	43 046

Titres de participation	31 décembre 2008		
	US Dollars (USD)	Couronnes Suédoises (SEK)	Francs Suisses (CHF)
Actifs en euros	4 706 542	145 045	230 761
Passifs			
Position nette avant gestion	4 706 542	145 045	230 761
Position hors bilan			
Position nette après gestion	4 706 542	145 045	230 761
Impact en euros d'une variation du cours de change de 10 %	470 654	14 505	23 076

Altamir Amboise n'effectue aucune couverture de change, car l'effet change est non significatif face aux attentes de plus-values en valeur absolue sur ces titres.

5.17 Résultat par action

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est déterminé en tenant compte du traitement rétrospectif de la fusion.

Résultat par action normal	30 juin 2009	30 juin 2008
Numérateur (en euros)		
Résultat de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	11 040 958	(58 577 079)
Dénominateur		
Nombre d'actions en début de période	36 512 301	29 638 901
Effet des actions propres	(51 840)	(39 118)
Effet augmentation de capital	-	1 348 275
Nombre moyen d'actions pondéré sur la période (normal)	36 460 461	30 948 058
Résultat par action (normal)	0,30	(1,89)

5.18 Parties liées

(a) Actionnaire

Apax Partners SA et Apax Partners & Cie Gérance, en tant respectivement que conseil en investissement et gérant, ont facturé à la Société des honoraires pour un montant de 3 161 827 € sur 1^{er} semestre 2009 (2 671 296 € sur le premier semestre 2008).

Les montants restant à payer à la clôture sont de 216 767 € (584 144 € au 30 juin 2008).

(b) Entreprises associées

L'influence notable est présumée lorsque la participation de la Société est supérieure à 20%. Les investissements sous influence notable ne sont pas mis en équivalence, comme permis par IAS 28. Ils constituent cependant des parties liées. Les soldes à la clôture ainsi que les transactions de la période avec ces sociétés sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	30 juin 2008
Compte de résultat		
Ecarts de valorisation sur cessions de la période	-	26 152
Variations de juste valeur du portefeuille	19 141 821	(37 715 080)
Autres revenus du portefeuille	-	2 231 498
Bilan		
Portefeuille de participations	217 755 991	212 969 575
Intérêts courus	-	5 081 890

(c) Principaux dirigeants

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 90 000 € au 30 juin 2009 (89 700 € au 30 juin 2008).

5.19 Passifs éventuels

Les passifs éventuels de la société se présentent comme suit :

<i>(en euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)	1 736 173	3 481 845
Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres)	3 306 029	1 840 721
Total	5 042 202	5 322 566

(a) Engagements d'investissements

Sociétés	Engagements au 31/12/2008	Investissements dans la période	Annulation des engagements au 30/06/2009	Nouveaux engagements 2009	Engagements au 30/06/2009
Titres non cotés					
ETAI (InfoPro Communications)	0			1 094 083	1 094 083
Morgan International Participation:	122 869	122 869			0
Hubwoo	0			84 347	84 347
DXO Labs	557 743				557 743
Season (Fin.Season)	10 000	9 490	510		0
Séchilienne (Fin. Hélios)	1 400 000	1 400 000			0
Odyssey (Odyfinance)	1 391 233	1 391 233			0
Total	3 481 845	2 923 592	510	1 178 430	1 736 173

(b) Garanties de passif et autres engagements

Garanties de Passif

Les acquéreurs de la société Cartesis ont fait partiellement appel à la garantie qui leur avait été donnée. Après discussions, Altamir Amboise a été amenée à payer 21 545,34 € pour solde de cet appel. La seule garantie restant est celle applicable à un recours fiscal ou social non évaluée à ce jour.

Dans le cadre de la cession de Corevalve Inc, Altamir Amboise a accordé une garantie pour un montant total de 1 200 000 € dont 700 000 € ont été placés sous séquestre.

Engagements à recevoir

Dans le cadre de la cession de Créatifs par Alcyon Finance, les repreneurs restent devoir aux vendeurs (après mise en œuvre de la garantie de passif) un montant de 1 500 033 € dont 32 361,62 € à Altamir Amboise, après remboursement du crédit de campagne 2007. Nos demandes étant restées sans réponse, nous avons fait appel au conciliateur du protocole de 2006.

Autres engagements hors bilan

Dans le cadre du prêt de 18,4 M€ consenti par BRED à 3AB Optique Expansion (anciennement 3AB Optique Espagne), Altamir Amboise s'est porté garant à hauteur de 20% de sa quote-part dans 3AB Optique Expansion soit 221 050 €.

Un engagement a été donné à certains managers des sociétés Prosodie, Financière Season, Maison du Monde, ETAI, Faceo et Vizada de racheter leurs actions et obligations en cas de départ. Ces engagements ne représentent pas un risque significatif qui nécessite la comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Une clause d'arrosage a été signée par Itefin Participations par laquelle Altamir Amboise s'est engagée, en cas de baisse du cours de base de GFI Informatique sous un certain seuil, de verser sur un compte gage espèces un montant plafonné dont une partie a déjà été versée.

Dans le cadre du prêt d'une banque à F2L, Altamir Amboise a octroyé une contre garantie de 363 401 € au bénéfice d'Alain Afflelou et de Bridgepoint suite au cautionnement de ces derniers.

Altamir Amboise s'est engagé à ne pas céder 6 950 actions Cegid avant juin 2009 pour couvrir un ajustement de prix potentiel. Ces actions ont été dépréciées dans le portefeuille.

Une garantie à première demande a été signée par Altamir Amboise, en faveur d'une banque. Cette garantie peut être appelée dans le cas où la moyenne du cours de bourse sur une période donnée de certains investissements cotés devient inférieure à un certain seuil.

Titres nantis en face du découvert

Dans le cadre de la ligne de découvert autorisée par la Société Générale, l'équivalent de 150 % du montant utilisé par Altamir Amboise doit être nanti en instruments financiers au profit de la Société Générale, soit au 30 juin 2009 :

4 563 445 actions de 3AC Finance
152 855 actions de Cegid
580 824 actions du Groupe Outremer Telecom
261 300 actions de Rue du Commerce
415 832 actions Financière Season

Au 30 juin 2009, la ligne de découvert de 34 M€ a été utilisée à hauteur de 4,3 M€.

Rapport des Commissaires aux comptes

CFA

16, rue d'Armenonville
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S au capital de € 40.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Altamir Amboise

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Altamir Amboise, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du gérant, dans un contexte de forte volatilité des marchés et de crise économique et financière, caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir et qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

CFA
Pierre Esmein

ERNST & YOUNG et Autres
François Villard